



Conseil départemental de la Manche

22 mars 2021

Présentation des candidatures

Sideville (F.I.R 2)

Les 5 orientations de la politique territoriale 2016-2021

- 1 Un contrat de territoire renouvelé avec **les 8 intercommunalités et Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches** (*les 5 communes les plus peuplées au sein d'une aire urbaine regroupant à minima 5 000 emplois*) en lien avec la politique régionale.
- 2 Un partenariat avec **65 pôles de services de proximité** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et d'améliorer leur attractivité.
- 3 Un soutien réaffirmé aux **communes rurales** pour réaliser leurs projets d'équipements : **le Fonds d'Investissement Rural**.
- 4 Un effet levier significatif grâce à des **modalités techniques et financières adaptées**.
- 5 Une prise en compte accrue des **préoccupations sociales liées aux compétences du Département** (ne concerne que les contrats avec les intercommunalités et les Contrats de Pôles de Services)

Le Fonds d'Investissement Rural

A qui s'adresse-t-il ?

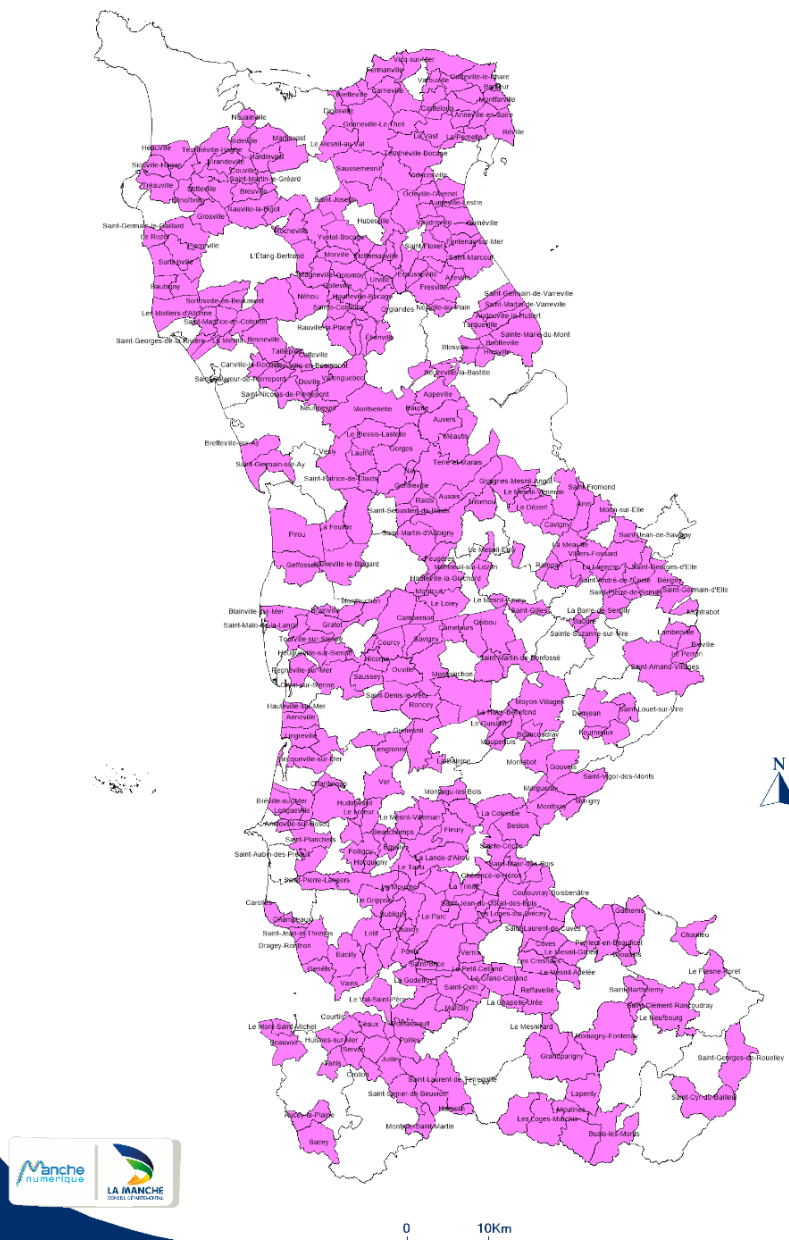
Outil de partenariat entre le Département et les 376 communes concernées parmi les 446 communes que compte la Manche.

Pour quelle finalité ?

Soutenir et accompagner la **dynamique de développement des communes rurales** du Département en cohérence avec le pôle de centralité le plus proche pour s'assurer d'une complémentarité et/ou une mutualisation des équipements.

Communes éligibles au Fonds d'Investissement Rural

Administration et Territoires - Département de la Manche



Sources : BD Topo © IGN 2011, Conseil départemental de la Manche
Réalisation : DDT - MAJ 2019

Modalités du Fonds d'Investissement Rural

- Programmation possible sur une durée de **2 ans avec une ou plusieurs opérations** sur les 9 thématiques éligibles.
- Une même commune ne peut bénéficier d'un Fonds d'Investissement Rural **tant que ses opérations inscrites dans le contrat de territoire en cours ne sont pas votées en Commission Permanente.**
- Dépôt des dossiers de candidature **au « fil de l'eau »**
- Mobilisation d'une **enveloppe annuelle de 2M €** (soit 4M € sur la période de deux ans) répartie par communes éligibles à raison de **100€/habitant** (population DGF) avec un plancher de **50 000 €** et un plafond de **100 000 € ou 120 000 €** dans le cas d'une commune nouvelle de 1.200 habitants ou plus.
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles, en accord avec le maître d'ouvrage et dans la limite des règles de finances publiques. Le taux pourra être porté à **50%** sur les projets « **habitat** », « **équipements petite enfance** » et « **aménagements d'espaces naturels** », si la commune n'atteint pas le plafond de son enveloppe globale .

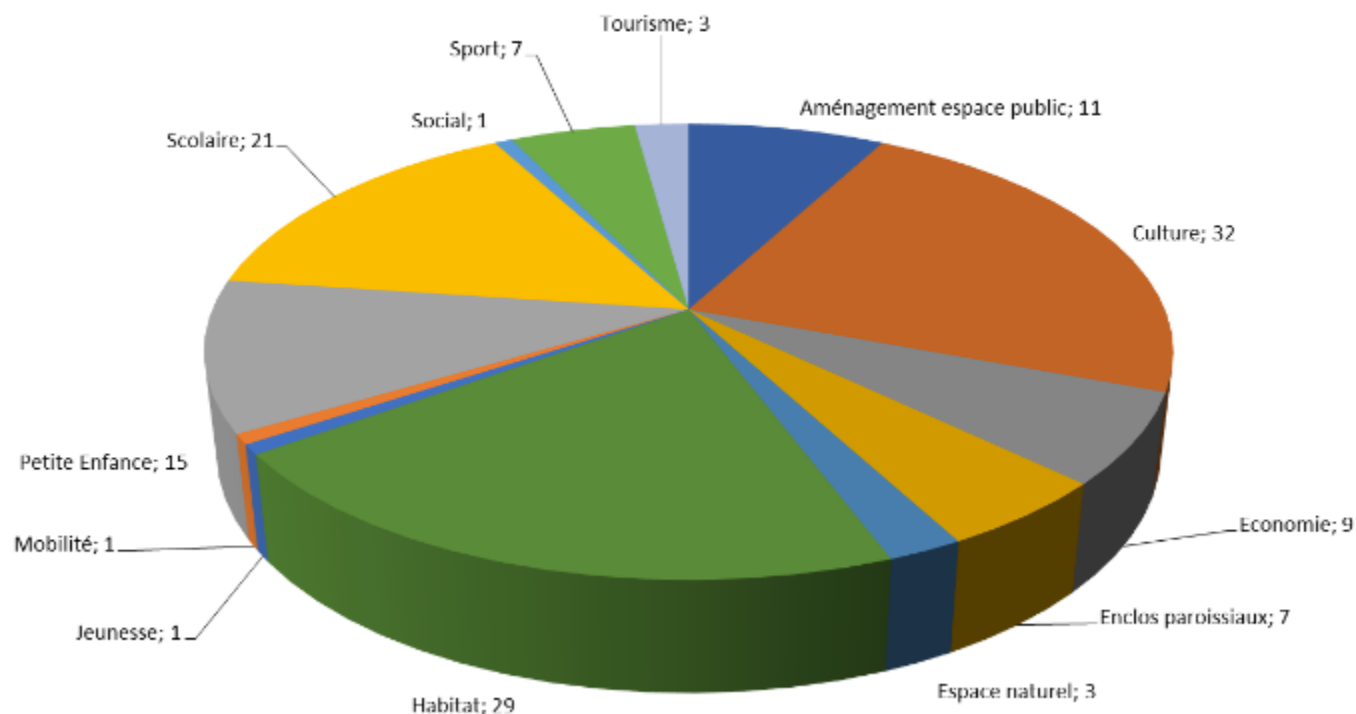
Les thématiques éligibles au Fonds d'Investissement Rural

- **Habitat dans du patrimoine communal et gîtes de groupe** : création dans du patrimoine existant, réhabilitation complète, extension et requalification de friches, viabilisation de parcelles pour créer des lotissements locatifs dans certaines communes.
- **Commerces** : création, extension, réhabilitation d'activités commerciales.
- **Locaux scolaires et cantines** (*sous réserve de validation préalable des projets par l'Inspection Académique*) : création, extension, réhabilitation.
- **Équipements périscolaires** (*en lien avec la présence d'une école sur la commune*) : salle pour les activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, garderie, plateau sportif (création, extension, réhabilitation).
- **Équipements « petite enfance »** : Relais d'Assistants Maternels, Maison d'Assistants Maternels, crèche, micro-crèche, ludothèque, aires de jeux (création, extension, réhabilitation).
- **Salles de convivialité et bibliothèques** : réhabilitation et/ou extension d'équipement existant.
- **Revitalisation des espaces publics** issue d'un travail de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie afin de réaliser un « cœur de bourg attractif » sous réserve de la présence d'un minimum de services (commerce et/ou école)
- **Aménagements d'espaces naturels et paysagers** favorisant le maintien et le développement de la biodiversité en lien avec l'appel à projets départemental.
- **Enclos paroissiaux** avec pour objectifs de faciliter la mise en œuvre du zéro phyto, de les faire évoluer vers des espaces de vie, de préserver le patrimoine bâti, funéraire et arboré et d'assurer l'accessibilité.

Bilan à date des FIR (2017- à mars 2021)

- 101 communes ont un FIR validé au stade de la candidature
- 140 projets sur l'ensemble du Département et 82 dossiers sont individualisés
- 36 millions d'€ d'investissements
- 7,2 millions d'€ d'engagements financiers potentiels dont à ce stade 5,4 millions d'€ votés pour 3,3 M€ versés

RÉPARTITION DES DOSSIERS CPS PAR THÉMATIQUE



Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1 A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2 Une fois le subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3 Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délais une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet et une ou plusieurs opérations ;
- 4 Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé aux porteurs de projets de communiquer sur l'engagement financier du département (bulletin municipal, panneau financeur...).

SIDEVILLE (F.I.R. 2)

Construction de locaux scolaires



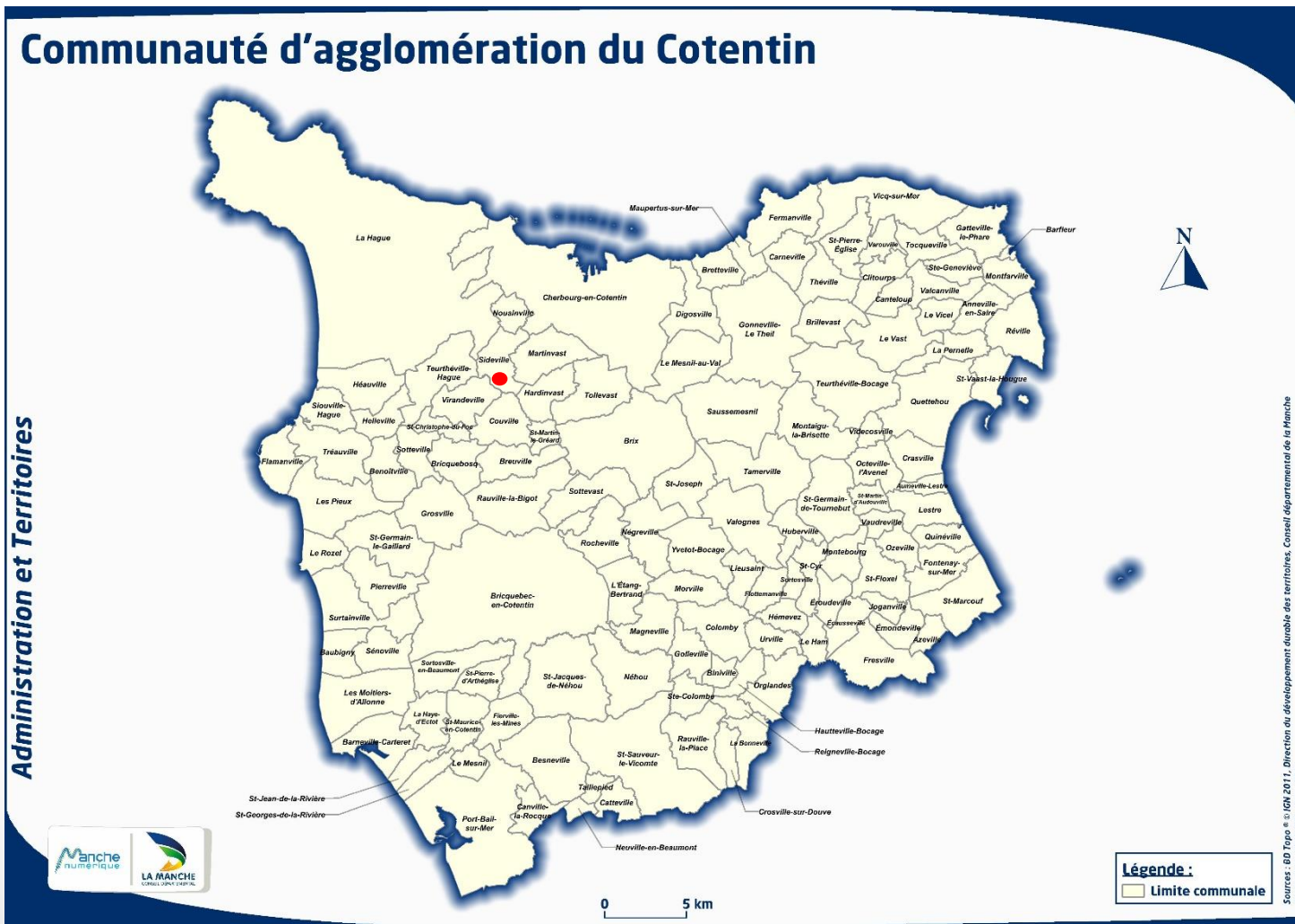
Éléments clés

Population DGF : 727 habitants

EPCI : Communauté d'Agglomération du Cotentin

Canton : Cherbourg-Octeville 3

Localisation de la commune



Sideville

Contexte

Sideville se situe à la périphérie de Cherbourg au milieu du triangle d'emplois Cherbourg-La Hague-Flamanville. La forte pression foncière et l'accroissement de la population avec une majorité de population jeune entraînent par voie de conséquence l'augmentation des effectifs de l'école. La commune manque d'infrastructures aussi bien au niveau scolaire que périscolaire. Elle risque de devenir une commune dortoir faute de moyens d'accueil suffisants pour des enfants fréquentant l'école maternelle.

Les communes de Sideville et Teurthéville-Hague sont organisés en RPI, mais chaque commune reste propriétaire de ses bâtiments et des investissements à y réaliser. L'effectif des classes est de 180 élèves (ensemble du RPI) pour l'année scolaire 2020-2021 dont 76 élèves pour le site de Sideville.

Descriptif du projet

Les effectifs scolaires sont en constante augmentation (90 élèves prévus à la rentrée 2021-2022), il s'avère donc nécessaire de réaliser une extension des locaux actuels qui comprendra : un réfectoire de 60 m² ; un local de préparation de 17 m² ; une garderie de 60 m² et un grand hall d'entrée avec sanitaires de 27 m². Le projet consistera également à transformer l'actuel réfectoire en salle de classe.

Calendrier de l'opération

Candidature validée en CP du 16 novembre 2020

Autorisation de commencement de travaux en date du 13 août 2020

Début des travaux : février 2021

Montant estimatif du projet

Coût global du projet : 430 000 € HT



Projet qui répond au dispositif du FIR en matière d'accueil scolaire.

ENVELOPPE DE LA COMMUNE

72 700 €

(sur la base d'une
population DGF de
727 habitants –
enveloppe plancher)

SOLLICITATION FINANCIÈRE

40% du montant des
dépenses éligibles HT
dans la limite de
l'enveloppe

SUIVI DOSSIER

Validation de la
candidature en
commission permanente
du 16 novembre 2020

Validation de la
subvention définitive en
commission permanente
dans les 2 ans suivant la
validation de la
candidature sur
présentation d'un
dossier au stade des
appels d'offres

Jean MORIN

Vice-président du Conseil départemental
délégué aux infrastructures, territoires
et l'habitat

Serge DESLANDES

Conseiller départemental en charge de
la politique territoriale

Henri DESTRES
Maire de Sideville

Marie-Odile FERET

Conseillère départementale du canton
de Cherbourg-Octeville 3

Franck TISON

Conseiller départemental du canton
de Cherbourg-Octeville 3